



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2016

Convocation du 08 juillet 2016

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Jacky LAPIERRE (1^{er} adjoint), Michel BRIGATTI (3^e adjoint), Patrick BOLLET (4^e adjoint), Jacqueline HENRY, Gilles BUGNOT, Benjamin BONIN, Geneviève BOUILLERET, Denis BONIN, Monique ATWOOD, Ginette JOUFFROY, Christophe POULLEAU.

Présence de Madame La Députée Kheïra BOUZIANE

Jean-Luc DERECLLENNE (2^e adjoint) a donné procuration à Jacky LAPIERRE, Véronique VINCENT a donné procuration à François BIGEARD.

Hélène MOUCADEAU absente

1- Compétences actuelles et futures de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

M. Modi, DGS de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise fait un rappel des dispositions légales (notamment loi NOTRe, et GEMAPI) et présente le projet.

Certaines compétences sont obligatoirement transférées selon différentes échéances :

- à compter du 1^{er} janvier 2017 : actions de développement économique, collecte et traitement des déchets, aires d'accueil des gens du voyage, PLUI (à compter de mars 2017),
- à compter du 1^{er} janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- à compter du 1^{er} janvier 2020 : eau et assainissement y compris eau pluviale.

Insistance sur l'effet d'anticipation des échéances de transfert.

Les élus de la commune souhaiteraient avoir des éléments chiffrés de ces transferts.

D'autres compétences supplémentaires seront à définir pour l'éligibilité de la communauté de communes à la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée :

- avoir une population comprise entre 3500 et 50 000 habitants,
- avoir opté pour la fiscalité professionnelle unique,
- Exercer un nombre donné de groupes de compétences.

Voir en annexe le tableau de compétences des statuts actuels et futurs de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

M. Modi présente également le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU).

2- Travaux de création de route forestière Sommière de Marmot – choix de l'entreprise,
Suite à l'appel d'offres lancé, les entreprises avaient jusqu'au 30 juin 2016, 16H00, pour déposer un dossier de candidatures.

Le 01 juillet 2016 à 10H30 une réunion d'ouverture des plis a eu lieu.

4 entreprises ont déposé un dossier.

Le 07 juillet 2016 à 10H00 une réunion d'analyse des plis a eu lieu.

La commission propose de retenir l'entreprise Bredillet pour un montant de 45 169.50 € HT, entreprise la moins disante en tenant compte des critères financiers et mieux disante en tenant compte des critères techniques.

M. Lapierre présente le plan de financement du projet :

	ESTIMATION HT	DEVIS HT
CREATION PLACE DE RETOURNEMENT		
CREATION ROUTE FORESTIERE		45 169,50 €
MAITRISE D'ŒUVRE ONF		3 750,00 €
TOTAL HORS TVA		48 919,50 €
TOTAL TTC		58 703,40 €
SUBVENTION FEADER 31,50%		-14 228,39 €
SUBVENTION ETAT MINISTERE FORET 28%		-12 647,46 €
		31 827,55 €
RECUPERATION TVA 16,404%		-8 024,75 €
AUTOFINANCEMENT	35 362,69 €	23 802,79 €

Après délibération le conseil décide de retenir à l'unanimité l'entreprise Bredillet pour un montant de 45 169.50 € HT, et approuve le plan de financement présenté.

3- Affouages 2016-2017,

Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, et affouages :

Le conseil à l'unanimité :

- sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 des parcelles : 3-103-104-105,
- Décide la destination des coupes réglées de la forêt communales inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 : vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage,
- fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses

	Parcelles 3-103-104-105
Abattage taillis	15/04/2017
Vidange taillis	15/09/2017
Façonnage et vidange houppiers	15/09/2017

4- Enfouissements rue de la Liberté (fin) et rue d'Aval,

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2016 et a transmis un estimatif à la commune.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évaluée à :

- Travaux électriques 79 030.00 € HT
- Travaux d'éclairage public 33 750.00 € HT
- Travaux téléphoniques 16 680.00 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 28 063.00 € HT

- Travaux d'éclairage public 15 746.00 € HT
- Travaux téléphoniques 13 344.00 € HT
- Soit un montant total indicatif arrondi à 58 000.00 € HT (la commune avait reçu un estimatif initial de 240 000 € HT)

Monsieur le Maire informe le conseil que des devis de travaux sont encore en attente de réception. Par conséquent, les délibérations afférentes au dossier seront à prendre au mois de septembre pour un envoi des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (PSV et amendes de police) avant le 30 septembre 2016.

5- Convention de sollicitation des services départementaux,

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le Conseil Départemental afin de solliciter le cas échéant des services en matière de voirie.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6- Groupement de commandes,

La communauté de communes a adressé à la commune un questionnaire relatif à un projet de futurs groupements de commandes concernant :

- Fourniture de papier,
- Contrôles obligatoires : gaz, électricité, système de sécurité incendie,
- Contrôles des aires de jeux et des équipements sportifs.

M. Brigatti a assisté à une réunion à la comcom sur le contrôle des aires de jeux. Seulement 2 communes étaient présentes. Les coûts sont sensiblement les mêmes que les coûts actuels.

Après discussion, le conseil à l'unanimité ne souhaite pas adhérer à quelconque groupement de commandes.

7- Demande d'une association d'une subvention complémentaire,

Un enfant supplémentaire du village a participé à un voyage du collège Roland Dorgeles, et sollicite une participation complémentaire de la commune.

Après délibération, le conseil décide d'octroyer 50 € de plus au collège.

Diverses associations remercient la commune pour le versement d'une subvention : T'Ouche d'Arts, prévention routière, Cifa Jean Lameloise Mercurey, collège Roland Dorgeles, Lutte de Bretenières, ESFRB, Chasse, Foyer rural, Bel'Ousia.

8- Révision de l'arrêté de Pêche étangs de Chassagne,

Lors de sa séance du 31 mai 2016, le conseil décidait de reconduire l'arrêté de pêche à Chassagne.

Depuis, diverses demandes sont faites auprès de la mairie pour pêcher à Chassagne par :

- Des enfants et petits-enfants d'administrés de la commune, mais non domiciliés à Fauverney,
- De neveux et nièces d'administrés de la commune, non domiciliés sur la commune.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir la pêche à ces personnes dans les mêmes conditions que celles délibérées pour les administrés.

Une attestation de l'administré référent sera sollicitée pour garantir le lien de filiation.

9- Demande gracieuse de location salle Chassagne,

L'association Coup d'Pouce (association d'aide aux enfants atteints d'un cancer en Bourgogne) sollicite le prêt gracieux de la salle des fêtes de Chassagne le mardi 27 septembre 2016 pour un repas caritatif organisé par 2 chefs étoilés.

Le conseil approuve à l'unanimité le prêt gracieux de la salle. Toutefois la consommation du

gaz sera facturée selon le coût en vigueur de 2 € le m3, ainsi que le nettoyage de la salle pour un montant de 119.08 €.

10- Location château de Chassagne La poste,

La Poste loue la salle de Chassagne vendredi 07 octobre 2016 pour une journée d'informations.

La Poste sollicite la location du château afin d'y organiser le repas du midi. Monsieur le Maire propose d'accepter cette location moyennant un montant de 600 € de plus.

Le château est contrôlé tous les ans par la société APAVE.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la location du château le 07 octobre pour un montant de 600 € supplémentaire.

11- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de FAUVERNEY est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

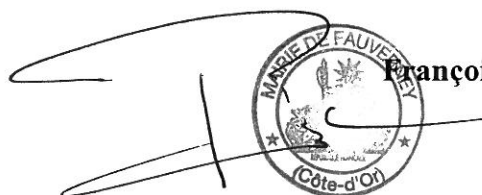
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de FAUVERNEY souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil apporte à l'unanimité son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

12- Divers :

- Les employés saisonniers de cet été redonneront, entre autre, des couleurs aux barrières de l'école maternelle : bleu et jaune (couleurs de la commune),
- Le CCAS projette de participer le dimanche 20 novembre 2016 à l'opération « petit Déjeuner » de l'association Trisomie 21. Les petits déjeuners pourraient être regroupés dans un lieu unique « La Grange », invitant les administrés à se retrouver pour cette occasion.
- Jacky : les travaux de la sommière commenceront vers le 15/08. Les affouagistes devront enlever leurs affouages s'ils souhaitent conserver leur bois. Fin des travaux le 30/09/16.
- Denis : une voiture a été brulée vers les poubelles à verres. Les bennes semblent endommagées.
- Michel : l'isolation des bâtiments communaux est en cours. Toutefois tous les bâtiments ne peuvent pas être isolés du faite que les plafonds soient des plafonds suspendus. M. Brigatti déplore ce phénomène alors qu'une personne est venue au préalable effectuer des visites pour établir les devis de réalisation des travaux.
- Christophe : le chemin de La Noue sera contrôlé avant les travaux et après. Le sable du terrain de boules a été déposé.
- Benjamin : le STOP rue de la Madeleine sera mis en place en septembre.
- Patrick : Le tracteur de la commune est tombé en panne la semaine dernière. Patrick signale que Claude n'a pas hésité à prendre son tracteur personnel pour les besoins de la commune.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FAUVERNEY' at the top and '(Côte-d'Or)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Le Maire
François BIGEARD